

**RÈGLEMENT N° 824-05-16**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT #824-13 SUR LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, SERVICE ET/OU ACTIVITÉ DE LA MUNICIPALITÉ, CERTIFICATS ET PERMIS (location du chapiteau – parc des Sablières)**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont a adopté un règlement portant le numéro 824-13 sur la tarification pour l'utilisation d'un bien, service et/ou activité de la municipalité, certificats et permis;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'apporter certaines modifications audit règlement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à l'assemblée du 6 septembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 824-05-16 soit et est adopté et qu'il soit statué, décrété et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule ci-haut décrit fait partie intégrante du règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 5 du règlement sur la tarification portant le numéro 824-13 est modifié afin d'y ajouter l'item suivant :

**Location du chapiteau au parc des Sablières**

- Résidents de Piedmont 750\$/jour incluant le nettoyage du chapiteau (payable au moment de la location)
- Non résidents de Piedmont 1000\$/jour incluant le nettoyage du chapiteau (payable au moment de la location)

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

CLÉMENT CARDIN  
Maire

---

GILBERT AUBIN  
Secrétaire-trésorier